



05.10.2015 – 10:00 Uhr

Conseils de sécurité du CIPI - Préparez votre grill à gaz pour l'hiver

Bern (ots) -

Les températures baissent et la saison des grillades touche à sa fin. De nombreuses personnes entreposent leur grill à gaz dans la cave ou le garage durant la saison d'hiver. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI déconseille de stocker des bouteilles de gaz dans des locaux fermés.

Pour protéger le grill à gaz du froid et de l'humidité, beaucoup de gens le rangent à l'intérieur. Saviez-vous que ce type de stockage est extrêmement risqué ? Même si les bouteilles de gaz sont bien refermées, il arrive que du gaz s'échappe, par exemple en raison de l'usure des matériaux. Ne stockez donc jamais vos bouteilles de gaz dans des locaux fermés. Un nuage de gaz peut se former en raison d'une mauvaise aération. Le simple contact de ce gaz avec de petites étincelles peut déclencher une explosion.

Le CIPI conseille donc de stocker les appareils à gaz et les bouteilles de gaz séparément. Pour les bouteilles de gaz, veillez à ce que tous les robinets soient bien fermés et placez le bouchon de sécurité sur le robinet. Pour des raisons de sécurité, les bouteilles de gaz doivent être placées dans un endroit sûr à l'air libre.

Veillez en outre suivre les instructions de sécurité figurant sur toutes les bouteilles de gaz. Placez la bouteille de gaz sur un sol plat. Les bouteilles de gaz défectueuses ne doivent être réparées que par des professionnels expérimentés.

Les conseils de sécurité du CIPI en bref :

- Séparer la bouteille de gaz du grill.
- Stocker l'appareil sans sa bouteille à la cave ou dans le garage.
- Bien fermer les robinets de la bouteille de gaz et les munir du bouchon de sécurité.
- Stocker la bouteille de gaz à l'air libre uniquement.
- Ne pas stocker la bouteille de gaz avec du matériel facilement inflammable comme des copeaux de bois ou du papier.
- Il est interdit de fumer ou de faire du feu à proximité de bouteilles de gaz.

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100778713> abgerufen werden.